

Plan de travail 2019-2020



Plan de travail 2019/2020	Bilan annuel
1. Poursuivre la collaboration et la coopération avec le Cégep et inviter un représentant ou une représentante de la direction à notre assemblée annuelle afin de conserver un lien avec l'institution.	•
2. Organiser, pour et avec nos membres, des activités qu'ils et qu'elles souhaitent ou qui sont susceptibles de répondre à leurs attentes. Parmi celles-ci, maintenir les petits déjeuners mensuels, organiser des rencontres sporadiques, incluant trois dîners thématiques et des « 5 à 7 », et, si le taux de participation le permet, organiser des sorties en groupe. Conformément aux vœux du CA, essayer de couvrir annuellement trois secteurs d'activités : volet social et politique, volet sportif et volet communautaire.	•
3. Informer régulièrement nos membres par l'envoi de courriels, par l'accessibilité à notre site Web et à notre page Facebook. Encourager nos membres à consulter le site régulièrement et à profiter de son potentiel interactif (babillard, forum de discussion, inscriptions aux activités, messages, etc). Assurer un suivi de nos moyens de communications électroniques et postaux de manière à améliorer le nombre de personnes à rejoindre, favorisant ainsi l'augmentation du nombre de membres.	•
4. Favoriser la communication avec les membres du personnel actif du Cégep. Demeurer disponible pour permettre à ceux et à celles se préparant à la retraite de profiter de notre vécu et de nos expériences de la retraite.	•
5. Participer aux soirées de reconnaissance du personnel du Cégep.	•
6. Maintenir notre participation aux décisions de la Fondation du Cégep par le biais de nos deux représentants à son conseil d'administration. Maintenir notre contribution financière à la Fondation du Cégep. Poursuivre la réflexion quant au type de bourse que l'ARRCO pourrait remettre (bourse	•

accordée par l'entremise de la Fondation, selon les directives du donateur).	
7. Encourager la participation active des membres à des associations ayant pour but la défense des intérêts des personnes retraitées, telles l'AREF ou l'ARO, ou à des associations permettant des activités que l'ARRCO n'a pas à son programme annuel.	•
8. Assurer le suivi du classement et de l'archivage de nos documents officiels.	•
9. Favoriser la relève à plus long terme et voir comment l'ARRCO pourrait encourager une participation active à l'organisation des activités de manière à en renouveler à la fois la diversité et l'intérêt.	•
10. Élaboration d'un cahier de charges faisant état des responsabilités et des tâches des membres du CA de l'ARRCO	•
11. Autres	•